



Nom de l'association :.....

# **DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE**

## **DOSSIER 2018**

Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 relative au contrat d'association

Ce dossier de demande de subvention est composé de 3 parties :

- I- Présentation de votre association
- II- Mise à disposition gratuite de bâtiments communaux
- III- Demande d'attribution de subvention

**A RENDRE AU PLUS TARD LE 19 NOVEMBRE 2017 AU SERVICE FINANCIER**

Hôtel de Ville d'AUCHEL – Place André Mancey – 62260 AUCHEL

☎ 03.21.64.79.14

**I-**

**PRESENTATION DE VOTRE**  
**ASSOCIATION**

**Identification de votre association**

Nom de votre association :.....

Adresse de son siège social :.....

Code Postal :..... Commune : .....

Mél :.....

Numéro SIRET (14 chiffres) : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Adresse de correspondance, si différente du siège social :.....

Code Postal :..... Commune :.....

**Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier**

Le représentant légal (le Président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :.....Prénom.....

Fonction :.....

N° Téléphone :.....

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom :.....Prénom.....

Fonction :.....

N° Téléphone :.....

**Renseignements d'ordre administratif et juridique**

**Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour.**

Déclaration en préfecture de :..... le.....

Date de publication au Journal Officiel :.....

**Objet de votre association :**

.....  
.....  
.....

**Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?**

Non

Oui

**Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?**

Non

Oui



**II-**  
**MISE A DISPOSITION GRATUITE**  
**DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Lieu : .....

Créneaux d'utilisation :

<b>Jours</b>	<b>Plage horaire</b>	<b>Périodicité (hebdomadaire, mensuelle, etc...)</b>
<b>Lundi</b>		
<b>Mardi</b>		
<b>Mercredi</b>		
<b>Jeudi</b>		
<b>Vendredi</b>		
<b>Samedi</b>		
<b>Dimanche</b>		

Lieu : .....

Créneaux d'utilisation :

<b>Jours</b>	<b>Plage horaire</b>	<b>Périodicité (hebdomadaire, mensuelle, etc...)</b>
<b>Lundi</b>		
<b>Mardi</b>		
<b>Mercredi</b>		
<b>Jeudi</b>		
<b>Vendredi</b>		
<b>Samedi</b>		
<b>Dimanche</b>		



**III-**  
**DEMANDE D'ATTRIBUTION DE**  
**SUBVENTION**

## BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION POUR 2018

CHARGES	En Euros	PRODUITS		En Euros
<b>ACHATS</b>		<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>Total</b>	.....
Eau, gaz, électricité	.....	(recettes des activités)		
Fournitures d'entretien	.....	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		
Petit équipement	.....			
Fournitures de bureau	.....	<b>Etat</b>		
Autres Fournitures	.....	.....		.....
<b>Total</b>	.....	.....		.....
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>Région (s)</b>		
Locations	.....	.....		.....
Charges locatives	.....	.....		.....
Entretien et réparations	.....	<b>Ville d'AUCHEL</b>		.....
Prime d'assurance	.....	<b>Autres Collectivités Territoriales</b>		.....
Documentation	.....	.....		.....
Autres	.....	.....		.....
<b>Total</b>	.....	.....	<b>Total</b>	.....
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>MECENAT, PARRAINAGE (sponsoring)</b>		
Personnel extérieur de l'association	.....	.....		.....
Rémunérations d'Intermédiaires et Honoraires	.....	.....		.....
Publicité, publications, relations Publiques	.....	.....		.....
Déplacements, missions et réceptions	.....	.....	<b>Total</b>	.....
Frais postaux	.....	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
Frais de télécommunications	.....	Adhésions		.....
Services bancaires et assimilés	.....	Cotisations		.....
Autres	.....	Autres		.....
<b>Total</b>	.....	.....	<b>Total</b>	.....
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Rémunération du Personnel	.....	Intérêts livrets		.....
Charges Sociales	.....	.....	<b>Total</b>	.....
<b>Total</b>	.....	<b>AUTRES</b>		
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		.....	<b>Total</b>	.....
Redevances	.....			
Subventions versées par l'association	.....			
Cotisations liées à la vie statutaire	.....			
Autres	.....			
<b>Total</b>	.....			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	.....	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		.....

Date et Signature du Président



Montant de la subvention versé l'année dernière : ..... €

A quoi a-t-elle servie ?

.....

.....

.....

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR (A remplir obligatoirement)

---

Je soussigné(e),.....(nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Déclare qu'aucune modification n'a été effectuée concernant les statuts, le récépissé de déclaration en Préfecture et la liste des membres des organes dirigeants de l'association.
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : \_ \_ \_ \_ \_ €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association.

Fait à ....., le .....

Signature

### **Joindre un RIB ou un RIP**

---

#### **Attention**

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

## **PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER**

---

**Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire.**

### **I- VOUS DEMANDEZ POUR LA PREMIERE FOIS UNE SUBVENTION A LA VILLE D'AUCHEL.**

- Vos statuts déposés en Préfecture, en un seul exemplaire.
- Votre récépissé de déclaration en Préfecture ainsi que copie au Journal Officiel.
- Votre Attestation d'Identifiant SIRET.
- Compte rendu de la dernière assemblée générale.
- Votre bilan financier ainsi que le relevé de compte bancaire de votre association au 31 Octobre 2017 (\*). **Joindre un R.I.B. ou R.I.P.**
- Une feuille de synthèse concernant vos adhérents par commune de résidence.
- Une feuille de l'équipe dirigeante de l'association (Président, Secrétaire, Trésorier) (Nom, prénom, fonction, adresse et numéro de téléphone).
- Une attestation d'assurance si un bâtiment communal est mis à votre disposition.

### **II- VOUS AVEZ DEMANDE UNE SUBVENTION L'ANNEE PRECEDENTE A LA VILLE D'AUCHEL ET VOUS RENOUVELEZ VOTRE DEMANDE.**

- En cas de changement, les statuts, le récépissé de déclaration en Préfecture et la liste des membres des organes dirigeants de l'association.
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale.
- Votre bilan financier ainsi que le relevé de compte bancaire de votre association au 31 Octobre 2017 (\*). Joindre un R.I.B. ou R.I.P.
- Une feuille de synthèse concernant vos adhérents par commune de résidence.
- Une attestation d'assurance si un bâtiment communal est mis à votre disposition.

### **Après le dépôt du dossier**

Pour recevoir la subvention, si elle vous est accordée, **vous devez disposer d'un N° SIRET** qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n'en avez pas, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction régionale de l'Insee (type de lettre à votre disposition au service financier). **La démarche est gratuite.**

**Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre au(x) service(s) qui vous les ont versés un compte-rendu financier si la subvention concerne une action projetée.**

**Et dans tous les cas, vous devrez également transmettre les derniers comptes approuvés et relevé de compte bancaire au 31 Octobre 2017 de votre association ainsi que son rapport d'activité.**

---

(\*) IMPORTANT : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.